



Démarches possibles paiement contravention

Par **Resota**, le **22/01/2009** à **23:31**

Voilà le problème:j'ai déménagé et j'ai oublié de changer mon adresse sur ma carte grise.Or j'ai apparemment été verbalisée pour excès de vitesse (70 au lieu de 50)en février 2008.Mais les contraventions et rappels étaient donc envoyées à ma précédente adresse,je n'avais donc aucune connaissance de cette contravention.Or mes parents ont reçu aujourd'hui chez eux(ou je vivais autrefois)une lettre d'huissier m'enjoignant sous peine de poursuites de payer à présent une amende de 430 euros.Que puis je faire?

Par **Tisuisse**, le **22/01/2009** à **23:43**

Bonjour,rnrnFaire 2 choses :rn1 - aller en préfecture pour mettre à jour votre carte grise,rn2 - payer le montant majoré de votre amende, 375 €, directement au centre d'encaissement des amendes du trésor public.rnrnTant qu'à être à la préfecture, demandez-leur votre relevé des amendes et des points. Vous risquez d'y trouver des surprises.

Par **Resota**, le **23/01/2009** à **00:00**

Mais n'ai je pas l'obligation de payer l'amende à l'huissier?Je peux aller payer à la préfecture malgré ce courrier de l'huissier?